

ANNEXE 2

Critères de sélection de l'appel à projet n°2023-PDS-01 relatif à la création de :

**31 places d'appartements de coordination thérapeutiques avec
hébergement (ACT)**

**103 places d'appartements de coordination thérapeutiques « hors
les murs »
(ACT HLM)**

**26 places de lits d'accueil médicalisés
(LAM)**

Région Occitanie

Rappel des exigences minimales posées par les cahiers des charges

Structures et nombre de lits/places :

Appartements de coordination thérapeutiques avec hébergement (ACT) : 31 places
Appartements de coordination thérapeutiques hors les murs (ACT HLM) : 103 accompagnements
Lits d'accueil médicalisés (LAM) : 26 places

Localisation et zone d'intervention :

Région Occitanie pour ACT avec hébergement et ACT « hors les murs ».

Départements Ariège (09), Aude (11), Aveyron (12), Gard (30), Lot (46), Lozère (48), Hautes-Pyrénées (65), Pyrénées-Orientales (66), Tarn (81) pour LAM.

Public accueilli :

ACT avec hébergement et ACT « hors les murs » : Personnes majeures, quelle que soit leur situation administrative, en situation de fragilité psychologique et sociale et nécessitant des soins et un suivi médical.

LAM : Personnes majeures sans domicile fixe, quelle que soit leur situation administrative, atteintes de pathologies lourdes et chroniques, irréversibles, séquellaires ou handicapantes, de pronostic plus ou moins sombre, ne nécessitant pas une prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée mais étant incompatibles avec la vie à la rue, pouvant engendrer une perte d'autonomie et ne pouvant être prises en charge dans d'autres structures.

Ouverture et fonctionnement :

Date prévisionnelle d'ouverture : année 2024

ACT avec hébergement : Ouverture sans interruption 24h/24h et 7 jours sur 7 toute l'année.

ACT « hors les murs » : Ouverture sans interruption 24h/24h et 7 jours sur 7 toute l'année.

LAM : Ouverture sans interruption 24h/24h et 7 jours sur 7 toute l'année

Budgets :

ACT : Budget fixé à 32 033€ par place en année pleine.

ACT HLM : Budget fixé à 12 600€ par place en année pleine.

LAM : Budget fixé à 74 522€ par place en année pleine.

Critères de sélection des projets

1) Critères d'éligibilité

Le critère de complétude du dossier :

L'ensemble des documents mentionnés dans l'avis d'appel à projet doit être impérativement joint au dossier de candidature. En cas d'absence d'un ou plusieurs documents, le dossier ne sera pas instruit techniquement et ne sera pas présenté pour avis à la commission de sélection d'appels à projets.

Les critères de conformité :

Il s'agit de critères minimum sur lesquels l'ARS Occitanie n'accepte pas de variantes :

- le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- la présentation de l'état d'avancement des partenariats ;
- le respect de l'enveloppe financière indiquée
- le respect du calendrier de déploiement et mise en œuvre du projet.

Si les critères d'éligibilité sont remplis, la proposition sera évaluée sur le fond. S'ils ne sont pas remplis, la proposition sera automatiquement rejetée.

2) Critères d'évaluation du projet

Ils feront l'objet d'une évaluation quantitative par l'attribution d'une note permettant, *in fine*, un classement des candidatures.

1^{ère} partie : Stratégie, gouvernance et pilotage du projet

- Expérience du gestionnaire
- Cohérence du projet associatif avec les missions
- Connaissance du territoire et des publics cibles
- Capacité et expérience à faire
- Calendrier du projet
- Zone d'implantation du projet, accessibilité, couverture géographique, réponse aux besoins du territoire
- Etat des échanges avec les acteurs locaux sur le projet
- Nature et modalités de partenariats garantissant la continuité des parcours et la variété des interventions
- Coordination et coopération avec les partenaires et modalités de formalisations

2^{ème} partie : Accompagnement médico-social proposé

- Organisation et fonctionnement
- Qualité de l'intervention au regard des besoins des personnes
- Garantie des droits des usagers et modalité de mise en place des outils de la loi 2002-2

3^{ème} partie : Moyens humains, matériels et financiers

- Ressources humaines : adéquation des compétences avec le projet global (qualification, pluridisciplinarité de l'équipe, ratio)
- Plan de formation continue
- Composition de l'équipe pluridisciplinaire
- Capacité de mise en œuvre du projet par la candidat (capacité financière, faisabilité foncière)
- Cohérence financière et budgétaire du projet
- Maturité du projet

Critères de sélection – modalités de notation

Thème	Critère	Coefficient pondérateur	Cotation (de 1 à 4)	TOTAL
Stratégie, gouvernance et pilotage du projet	Expérience du gestionnaire Cohérence du projet associatif avec les missions Connaissance du territoire et des publics cibles Capacité et expérience à faire Calendrier du projet	3		
	Zone d'implantation du projet, accessibilité, couverture géographique, réponse aux besoins du territoire	3		
	Etat des échanges avec les acteurs locaux sur le projet Nature et modalités de partenariats garantissant la continuité des parcours et la variété des interventions Coordination et coopération avec les partenaires et modalités de formalisations	3		
Accompagnement médico-social proposé	Organisation et fonctionnement	3		
	Qualité de l'intervention au regard des besoins des personnes	3		
	Garantie des droits des usagers et modalité de mise en place des outils de la loi 2002-2	2		
Moyens humains, matériels et financiers	Ressources humaines : adéquation des compétences avec le projet global (qualification, pluridisciplinarité de l'équipe, ratio) Plan de formation continue Composition de l'équipe pluridisciplinaire	3		
	Capacité de mise en œuvre du projet par la candidat (capacité financière, faisabilité foncière) Cohérence financière et budgétaire du projet	2		
	Maturité du projet	3		
TOTAL				/100